

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 septembre 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 4 septembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne BARBANSON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 65

**Etaient présents : 54 (dont 5 suppléants)**

Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Christelle RUYSSCHAERT - Mireille QUARLIN - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 37**

Marc HAMARD - Gines ACHAT - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Marie-Noelle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Lionel FOUGERAS - Eric LYOBARD - Roger VIARSAC

**Excusés ayant donné pouvoir : 11**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - François GROSS a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - André DONZE a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

## **Agriculture**

### **173-2024 Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche**

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale ;

**Considérant** que l'association « Solidarité paysans » accompagne, depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales) ;

Pour rappel, en 2023, l'association a accompagné 20 exploitations en difficulté dans le territoire de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale et plus précisément dans les communes de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Condorcet, Mirabel-aux-Baronnies, Vers-sur-Méouge, Nyons, Buis-les-Baronnies, La-Roche-sur-le-Buis, Le Poët-Sigillat, Mérindol-les-Oliviers, Eygaliers, Vinsobres, Plaisians, Sainte-Jalle et Venterol.

**Considérant** que l'association intervient auprès des agriculteurs rencontrant des difficultés variées, telles que :

- des procédures en cours pour le traitement de la dette via une conciliation ou un redressement judiciaire ;
- des questions d'investissement ou de financement qui débouchent sur un accompagnement de gestion économiquement et de traitement de la dette ;
- des problèmes de gestion administrative qui entraînent une mise à jour administrative et comptable ;
- des difficultés liées à la structure de l'exploitation ;
- une cause des difficultés spécifique telles que des problèmes de santé dont le surmenage et l'épuisement professionnel ou des addictions ;
- des problèmes techniques agricoles, notamment en élevage.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'apporter un soutien à cette association en lui attribuant une subvention à hauteur de 4 250 € pour l'exercice 2024.

**Considérant** que cette subvention permettra à l'association de continuer à faire face aux frais de personnel et aux déplacements des bénévoles comme des salariés, qui ont de plus en plus d'accompagnement à réaliser. Cette subvention permettra également de poursuivre ce suivi de proximité.

Roger VIARSAC ne prend pas part au vote.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 65**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 4 250 € à l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche pour l'exercice 2024 ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 24/09/2024

Mise en ligne le : 25/09/2024

Ampliation à :

La Secrétaire de séance,  
Fabienne BARBANSON

Le Président,  
Thierry DAYRE

